

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 18

En exercice : 18

Présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 16

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Didier AVERSENG, premier adjoint au maire de Gragnague.

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GRAGNAGUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur AVERSENG Didier, 1er Adjoint au Maire de Gragnague*.

Présents : Didier AVERSENG – Hélène BRUNEAU – Stéphanie CALAS - Serge SOUBRIER – Claude PLAUT- Amador ESPARZA — Catherine ILLAC – Sophie BOUSCASSE – Martine DUTHEY - David MARCOS - Pascal RAULLET – Caroline SALESES - Jean-Paul ROZZI.

Procurations : Daniel CALAS a donné pouvoir à Amador ESPARZA - Marie-Laure DEJEAN a donné pouvoir à Stéphanie CALAS - Denis BASSI a donné pouvoir à Didier AVERSENG.

Absents : - Maxime SINQUIN - Chloé GREGOIRE.

Formant les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Serge SOUBRIER.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17/07/2023
3. Délibération pour acter le choix de l'entreprise retenue pour donner suite à cessation du lauréat SAS titulaire du lot 11 « Sols durs » dans le cadre du marché de construction de l'école élémentaire
4. Délibération pour acter le choix de l'entreprise pour le lot 14 « Jeux extérieurs » dans le cadre du marché de construction de l'école élémentaire
5. Délibération pour dénomination des rues des lotissements « Cœur de village » et « Promenade dans le Parc »
6. Délibération pour signature de la convention entre Réseau 31 et la commune relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie
7. Délibération pour appel à cotisation annuelle « Association Rallumons l'Etoile »

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS



8. Délibération pour subvention exceptionnelle à l'association « Gragna-Grimp »
9. Délibération pour demande de subventions auprès des organismes institutionnelles pour les études de réorganisation du centre du village Bourg Centre
10. Communication du rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire demande le rajout de 2 points à l'ordre du jour à savoir :

11. Décision modificative du budget
12. Demande subvention pour le mobilier de la n nouvelle classe en maternelle

Les délibérations des points 11 et 12 sont rajoutées à l'ordre du jour, l'organe délibérante ayant donné son accord unanime par 16 voix Pour, pour qu'elles soient soumises à décision.

Le quorum étant atteint, monsieur le 1^{er} adjoint au maire ouvre la séance à 18h35

1. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Serge SOUBRIER est désigné secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juillet 2023.

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour approbation. Aucune observation étant faite, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, par 16 voix Pour.

3. Approbation de l'entreprise pour donner suite à cessation d'activité du lauréat SAS titulaire du lot 11 « Sols durs » dans le cadre du marché de construction de l'école élémentaire délibération n°60/2023.

Il est exposé que suite à la mise en liquidation de l'entreprise 3AS retenue pour le lot « Revêtement Sol Dur », suite à jugement de liquidation, il convient de se prononcer sur le choix d'une nouvelle entreprise pour réaliser ces travaux, dans le cadre du marché de construction de l'école élémentaire.

Afin de réaliser les travaux en temps et heure et respecter les engagements, la maîtrise d'œuvre propose, sur la base du rapport d'analyse des offres, d'opter pour l'entreprise placée en seconde position pour ce lot 11 :

- Entreprise Batirea pour un montant de 50 000 € HT

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés par 16 voix Pour, donne son accord pour retenir l'entreprise BATIREA, dans le cadre du marché de construction de l'école élémentaire, pour la solution de base du lot 11 « Sols durs » dont le montant s'élève à 50 000 € H et charge monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.Délibération pour acter le choix de l'entreprise pour le lot 14 « Jeux extérieurs » dans le cadre du marché de construction de l'école élémentaire. Délibération 61/2023

Il est exposé que le bureau d'études de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché de construction de l'école a lancé une consultation pour le lot 14 « Jeux extérieurs »

Trois entreprises ont répondu :

-Loisir diffusion -Planète jeux -Design Aires & Com.

Il convient de se prononcer sur le choix de l'entreprise pour le lot 14 « Jeux extérieurs », au vu du tableau regroupant les 3 propositions reçues :

Estimation MO	Loisirs diffusion	Planète Jeux	Design Aires & Com
48 218 € HT	65 295 € HT	53 032,60 € HT	63,456,96 € HT
57 861,50 € TTC	73 354 € TTC	63 639,12€ TTC	76 148,35 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés par 16 Voix Pour, décide de :

- Retenir l'entreprise « Planète Jeux » pour le lot 14 'Jeux extérieurs » pour un montant de 53 032,60 € HT soit 63 639,12 € TTC
- Prévoir le montant de 63 639,12 € TTC au budget principal de la commune à l'opération « Construction d'une école élémentaire
- Et charge monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5.Délibération pour dénomination des rues des lotissements « Cœur de village » et « Promenade dans le Parc ». Délibération 62/2023

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS

Il est exposé qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance de courrier et des livraisons, d'identifier clairement les rues des lotissements ci-dessous par délibération.

Lotissement CŒUR DE VILLAGE***-Rue Paul Prunet***

D 1280 ; D 1281 ; D 1282 ; D 1283 ; D 1284 ; D 1286 ; D 1287 ; D 1288 ; D 1289 ; D 1290 ;
D 1291 ; D 1292 ; D 1293 ; D 1294 ; D 1300 ; D 1301 ; D1302 ; D 1310

-Impasse du Passou

D 1203 ; D 1205 ; D 1207 ; D 1209 ; D 1285 ; D 1295 ; D 1303 ; D 1304 ; D 1305 ; D 1306 ;
D1308 ; D 1309

-Impasse des Mouraches

D 1275 ; D 1276 ; D 1277 ; D 1278 ; D 1279 ; D 1296 ; D 1297 ; 1298 ; D 1299 ; D 1307 ; D
1308

Lotissement PROMENADE DANS LE PARC***-Rue Paul Prunet***

D 1325 ; D 1326 ; D 1327 ; D 1328 ; D 1329 ; D 1330 ; D 1331 ; D 1332 ; D 1333 ; D 1334 ;
D 1335 ; D 1336 ; D 1337 ; D 1338 ; D 1339 ; D 1340

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 16 Voix Pour, valide et adopte les noms attribués à l'ensemble des rues des lotissements « Cœur de village » et « Promenade dans le Parc », comme énoncé ci-dessus. Monsieur le Maire ou son représentant est chargé de la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6.Délibération pour signature de la convention entre Réseau 31 et la commune relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie.
Délibération 63/2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a transféré le 01/01/2018 à Réseau31 tout ou partie de sa compétence dans le domaine de l'eau potable à savoir la production, le transport, le stockage et/ou la distribution de l'eau potable.

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS

Les dispositifs de lutte contre l'incendie, alimentés par le réseau d'eau potable, sont placés sous la responsabilité du maire, en sa qualité d'autorité de police, conformément à l'article L 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT.) Les dépenses qui s'y rattachent incombent à la Commune conformément aux articles L 2225-2 et L 2225-3 du CGCT. Il apparaît cependant souhaitable que Réseau31 procède lui-même à l'entretien de ces dispositifs, ainsi qu'à l'aménagement des futurs autres dispositifs, dans la mesure où il dispose des éléments techniques relatifs au réseau.

Conformément aux statuts de Réseau31, notamment son article 5 i, « Réseau31 peut intervenir, sur demande expresse du maire, pour le compte des adhérents qui lui ont transféré au moins une compétence du domaine eau potable, afin de réaliser l'installation et l'entretien, sans préjudice des pouvoirs de police du maire concerné, des dispositifs de lutte contre l'incendie situés sur le réseau d'eau. Cette intervention de Réseau31 donne lieu au remboursement par l'adhérent des frais engagés sur la base de la tarification votée par Réseau31. Une convention relative aux conditions administratives et techniques d'intervention sera conclue avec l'adhérent. »

La commune et Réseau 31 entendent, par convention confier à Réseau 31 la réalisation des travaux d'installation d'entretien et de contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie sans pour autant déposséder le maire de son pouvoir de police, ni décharger la commune de ses obligations financières vis-à-vis de ces dispositifs.

Monsieur le représentant du maire demande au conseil municipal son accord pour signer la convention entre Réseau 31 et la commune de Gragnague relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 16 Voix Pour, décide d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

7.Délibération pour appel à cotisation annuelle « Association Rallumons l'Etoile ». Délibération 64/2023

Il est exposé que les difficultés de déplacements dans l'agglomération toulousaine tendent à s'aggraver compte tenu de la croissance démographique et de l'augmentation des déplacements induits (4 millions de déplacements/jour à l'échelle du PDU de Toulouse, et 500,000 déplacements supplémentaires attendus d'ici 2030). Le rail a été jusque-là sous-exploité alors même que des solutions performantes restent possibles pour activer l'étoile ferroviaire existante autour de Toulouse, au départ de Matabiau et mettre en place une desserte RER cadencée.

L'association «Rallumons l'Etoile» milite en ce sens avec comme objectifs :

- une intégration tarifaire sur le périmètre de Tisséo,
- un cadencement à l'heure d'abord puis à la demi-heure ensuite

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS

- un agrandissement des quais et une amélioration du matériel roulant
- une simplification et une diamétralisation des lignes
- une réalisation par étapes des investissements nécessaires.

Ces solutions, soutenues par l'association «Rallumons l'Etoile», nécessitent

- d'approfondir la faisabilité technique d'un projet ambitieux pour l'étoile ferroviaire
- de sensibiliser le plus grand nombre et alimenter le débat public à travers des réunions publiques et de supports pédagogiques
- de rassembler les acteurs locaux le plus largement possible autour d'un projet partagé

Il est rappelé la délibération du conseil municipale n° 46/2022 en date du 29 juin 2022 qui a autorisé l'adhésion pour 2022 et le versement de la cotisation due.

Considérant qu'une participation active de la Commune au collectif « Rallumons l'Etoile » est toujours souhaitable pour conforter ce projet dans une complémentarité efficace avec ceux déjà existants, il est proposé à l'assemblée de renouveler l'adhésion à ladite association pour 2023. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 16 voix Pour, décide de poursuivre l'adhésion pour 2023 à cette association dont le coût est fixé à 0,5 €/habitant selon la population INSEE, précise, l'inscription des crédits nécessaires en section de fonctionnement, à l'article 65748 du budget principal de la commune et charge monsieur le Maire ou son représentant de l'application de cette décision.

8.Délibération pour subvention exceptionnelle à l'association « Gragna-Grimp ».
Délibération 65/2023

Il est exposé à l'assemblée que le projet de création d'une nouvelle association « Gragna-Grimp » nécessite un besoin de financement exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés par 16 voix Pour, décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000.00 € à l'association « Gragna-Grimp » pour 2023, précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget, et charge Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette décision.

9.Délibération pour demande de subventions auprès des organismes institutionnelles pour les études de réorganisation du centre du village Bourg Centre. Délibération 66/2023

La Commune de Gragnague a pour projet la requalification du cœur du village (places Bellegarde et Paul Prunet et pour créer un lieu de convivialité.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement et de valorisation déclinée dans le contrat Bourg Centre et validé par la Région :

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS



- Une meilleure mise en valeur du patrimoine pour les édifices de caractère
- Une rationalisation des stationnements et des axes de circulation des véhicules
- Une harmonisation et complémentarité des surfaces
- La replantation d'arbres à forte densité en centre-ville
- Une signalétique cohérente des activités, commerces et services à la population
- La mise en place d'une information permanente et actualisée à destination de la population

Monsieur le représentant du Maire présente le plan de financement comme ci-dessous :

Intitulé Dépenses	Coût Etude sous maîtrise d'ouvrage	Fourchette en % Des aides Recettes	Coût HT
Etudes, Maitre d 'Œuvre pour la renaturation du centre Bourg et redynamisation petite ville	18 240 € HT 21 888 € TTC	Région 50 % du montant HT de la prestation	9 120 €
	€	ETAT FNADT 30% du montant HT de la prestation	5 472 €
		Autofinancement communal	3 648€
TOTAL HT	18 240€	TOTAL HT	18 240€

OUI, l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint au maire, représentant du maire et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés par 16 Voix Pour, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement pour la Requalification du cœur du village (places Bellegarde et Paul Prunet)
- MANDATE le Maire pour solliciter auprès des services de l'Etat et de la région Occitanie pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé pour financer cette opération stratégique sur le dispositif étude Bourg-Centre
- DIT que les sommes sont inscrites sur le budget communal,

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS

-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

10.Communication du rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Il est rappelé à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), établissement public local composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Ses instances que sont les Commissions Territoriales, le Comité Syndical et le Bureau, permettent d'assurer la représentation de toutes les communes au sein de sa gouvernance. Le SDEHG est présidé par Thierry Suaud depuis octobre 2020.

Les faits marquants 2022 ont été pour 2022 :

Le Comité Syndical a adopté son programme d'actions « Service Public Local de l'Énergie pour 2022-2026 », fondé sur les valeurs de solidarité, de mutualisation et de redistribution au service de l'aménagement du territoire et de toutes les communes rurales et urbaines. Les grands axes du programme portent sur : l'accélération de la transition énergétique de l'éclairage public, le développement des projets de transition énergétique dont la production d'énergies renouvelables, la coordination de la mobilité électrique, le développement de l'expertise du Syndicat et la modernisation des services apportés aux communes et aux usagers.

De nouvelles modalités d'intervention du SDEHG ont été adoptées en 2022, établies à la suite d'un audit financier et d'un travail collaboratif entre les élus.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le SDEHG ont signé une convention de partenariat qui acte le soutien financier annuel du Département de 2 millions d'euros pour le SDEHG en vue d'accélérer notamment l'équipement en éclairage public LED des communes haut-garonnaises et diminuer ainsi leurs dépenses liées à l'éclairage public.

Le SDEHG a proposé des solutions nouvelles aux communes pour leur permettre de s'inscrire rapidement et durablement dans la sobriété énergétique et ainsi limiter le plus possible l'impact de la crise énergétique sur leurs finances : programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ », ombrières photovoltaïques en autoconsommation individuelle...

La distribution d'électricité :

-La concession du SDEHG en chiffres

522 645 clients

14 285 km de réseau basse tension (BT)

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Daniel CALAS



**Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

10 071 km de réseau moyenne tension (HTA)

-L'amélioration de la qualité de l'électricité en renforçant le réseau :

249 opérations d'amélioration de la qualité du réseau ont été réalisées en 2022, représentant 90 km de réseaux renforcés.

-Le raccordement au réseau d'électricité : 1 423 raccordements ont été réalisés en 2022.

-L'intégration des réseaux dans l'environnement : 29 opérations d'effacement des réseaux ont été réalisées en 2022, représentant 19 km de réseaux enfouis.

L'éclairage public :

Le SDEHG réalise, pour le compte des communes, les travaux et l'entretien du réseau d'éclairage public dans le cadre de prescriptions techniques ambitieuses, édictées pour réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité et la santé humaine, réaliser des économies d'énergie, maîtriser les dépenses publiques et assurer la sécurité et le confort des habitants.

En chiffres :

249 500 points lumineux

31% des sources lumineuses sont des LED

80% d'économie moyenne d'énergie réalisée pour les opérations de rénovations engagées

8 330 points lumineux rénovés en 2022

La transition énergétique :

La rénovation énergétique des bâtiments

L'achat groupé d'électricité

Le développement des énergies renouvelables

Le développement de l'électromobilité

L'assemblée prend acte du rapport laissé à consultation.

11. DM du budget. Délibération 67/2023

Il exposé à l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative du budget en section de fonctionnement.

L'assemblée autorise cette décision modificative du budget à l'unanimité de membres présents et représentés, par 16 voix Pour, comme-ci-dessous :

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6588 (65) : Autres charges diverses de gest	-49 442,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	49 442,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

12. Demande de subvention pour le mobilier de la nouvelle classe en maternelle. Délibération 68/2023

À la suite de la rentrée scolaire 2023/2024,

Vu la décision de l'Académie des services de l'éducation nationale de Haute-Garonne, d'ouvrir une classe de maternelle supplémentaire à l'école « Les Petits Artistes » de Gragnague, il convient de prendre les mesures nécessaires pour aménager cette nouvelle classe au bénéfice des enfants.

Monsieur le représentant du maire communique les devis suivants :

- Devis de l'entreprise DPC créateur de mobilier pour un montant de 2 012.24€ HT soit 2 452.07 € TTC
- Devis de l'entreprise SDM Saônoise de mobiliers pour 2 879.13 € HT soit 3 555.13 € TTC.

Soit un montant total pour cette acquisition de mobilier de 4891.37 € HT sans éco taxes soit un montant de 6 007.20 € TTC.

A cet effet, il conviendra de solliciter monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'octroi d'une subvention au meilleur taux possible afin de nous apporter son appui financier.

Où l'exposé du maire, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés par 16 voix Pour:

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS



- Donne son accord pour ce projet d'acquisition de mobilier pour la nouvelle classe de maternelle,
- Retient le devis de la Société DPC créateur de mobilier et la société SDM Saônoise de mobiliers comme mentionnés ci-dessus,
- Précise que la dépense qui s'élève en totalité à 6 007.20 TTC est inscrite au budget primitif de 2023 à l'article 2184 en section d'investissement
- Sollicite le soutien du Conseil Départemental par l'octroi d'une subvention au meilleur taux possible dans le cadre des contrats de Territoire 2023
- Arrête les modalités de financement du projet, une subvention au meilleur taux de 40 % sur la dépense hors taxe et la part restant à la charge de la commune financée sur fonds propres.
- Et charge monsieur le Maire de l'ensemble des modalités pratiques nécessaires à l'application de cette décision.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h00

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Daniel CALAS



Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Numéro d'ordre des 9 délibérations prise en séance du 11/09/2023

N° délibérations	Date examen des délibérations	Objet	État Approuvée/ Ajournée/ Rejetée
1/point 3 60/2023	11/09/23	Délibération pour acter le choix de l'entreprise retenue pour donner suite à cessation du lauréat SAS titulaire du lot 11 « Sols durs » dans le cadre du marché de construction de l'école élémentaire	Approuvée
2/point 4 61/2023	11/09/23	Approbation de l'entreprise pour le lot 14 « Jeux extérieurs » dans le cadre du marché de construction de l'école	Approuvée
3/ point 5 62/2023	11/09/23	Dénomination des rues des lotissements « Cœur de village » et « Promenade dans le parc	Approuvée
4/point 6 63/2023	11/09/23	Délibération pour signature de la convention entre Réseau 31 et la commune relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie	Approuvée
5/point 7 64/2023	11/09/23	Adhésion à l'association « Rallumons l'Etoile. » pour 2023.	Approuvée
6/point 8 65/2023	11/09/23	Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association « Gragna-Grimp »	Approuvée
7/point 9 66/2023	11/09/23	Délibération pour demande de subventions auprès des organismes institutionnelles pour les études de réorganisation du centre du village Bourg Centre de	Approuvée
8/point 11 67/2023	11/09/23	DM n° 3 virements de crédits intérêts	Approuvée
9/point 12 68/2023	11/09/23	Demande de subvention pour le mobilier de la nouvelle classe en maternelle	Approuvée

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Daniel CALAS



Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Etat des élus pour la séance du 11 septembre 2023 à 18h30.

Daniel CALAS	Pouvoir donner à Amador ESPARZA
Didier AVERSENG	Présent
Hélène BRUNEAU	Présente
Stéphanie CALAS	Présente
Serge SOUBRIER	Présent
Claude PLAUT	Présent
Marie-Laure DEJEAN	Pouvoir donner à Stéphanie CALAS
Amador ESPARZA	Présent
Catherine ILLAC	Présente
Denis BASSI	Pouvoir donner à Didier AVERSENG
Sophie BOUSCASSE	Présente
Martine DUTHEY	Présente
Chloé GREGOIRE	Absente
David MARCOS	Présent
Pascal RAULLET	Présent
Caroline SALESSES	Présente
Maxime SINQUIN	Absent
Jean Paul ROZZI	Présent

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 11 septembre 2023**

Date de la convocation : 04/09/2023

Date de l'affichage : 04/09/2023

La séance débute à 18h35 et se termine à 20h00

Le Maire,
Daniel CALAS**PROCES VERBAL EMARGE PAR LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE****Du 11 septembre 2023**

NOM	EMARGEMENT
Didier AVERSENG 1^{er} Adjoint au Maire	A black ink signature, appearing to be "DA", written in a stylized, cursive manner.
Serge SOUBRIER Secrétaire de séance	A blue ink signature, appearing to be "SS", written in a stylized, cursive manner.